



- Ville d'Albertville

DECLARER LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT

Vous venez de devenir parents, la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXI^e siècle a porté le délai pour déclarer la naissance d'un enfant à 5 jours.

Désormais c'est donc à **vous Père ou Mère** de venir déclarer la naissance de votre enfant en Mairie d'Albertville – 12 cours de l'Hôtel de Ville – même si vous avez fait une déclaration de reconnaissance anténatale. (A défaut, tout accompagnant ayant assistée à la naissance)
Cette déclaration doit se faire aux heures d'ouverture du service État-civil de la Mairie d'Albertville **au minimum 24 heures après la naissance et au maximum 5 jours après.**

Jour de l'accouchement	Jour limite de déclaration en Mairie
Lundi	Lundi suivant
Mardi	Lundi suivant
Mercredi	Lundi suivant
Jeudi	Mardi suivant
Vendredi	Mercredi suivant
Samedi	Jeudi suivant
Dimanche	Vendredi suivant

Ouverture du service de l'État-civil

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

fermeture le mardi après-midi

le vendredi de 10h à 17h sans interruption

renseignements au 04 79 10 43 60

La maternité transmettra directement à la mairie :

- la déclaration de naissance établie et signée par le médecin ou la sage-femme,
- le récépissé rose numéroté par la maternité,
- la déclaration de choix de nom de famille si les parents souhaitent utiliser cette faculté,
- la fiche prénom(s) signée par les deux parents,
- l'acte de reconnaissance si celui-ci a été fait avant la naissance.

Le père ou à défaut la mère devra se présenter avec :

- une pièce d'identité pour chaque parent,
- le livret de famille pour y inscrire l'enfant si le(s) parent(s) en possède(nt) déjà un.

Attention : Si la déclaration de naissance n'est pas faite dans les délais réglementaires, l'officier d'état civil ne pourra pas régulariser la situation lui-même. Une déclaration judiciaire de naissance sera nécessaire et il conviendra donc de recourir à un avocat pour obtenir un jugement déclaratif de naissance.

Entrée en application pour les naissances à compter du 1^{er} janvier 2017 à 0h00.